



RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

JEUDI 17 DECEMBRE 2009

| | | | |
|---------------------------|--------------------------------|--|---|
| <u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> | <u>DIRECTION :</u> | D. LACONDEMINE | |
| | <u>ÉLUS</u> | <u>TITULAIRES</u> | <u>SUPPLÉANTS</u> |
| | <u>1^{er} Collège</u> | S. DI GREGORIO | A.DELEAUD |
| | <u>2^{ème} Collège</u> | G.GAGNOUX G.MORIN | G.PILLON |
| <u>ÉTAIENT ABSENTS :</u> | | JC.BERTHIER F.RABUEL G.MALECKI B.PERCHAUD G.DOMBEY | T. PHILIP C.BARITEL R.MARTY G.CLEAUD L.BOUTIN |

Questions CGC:

1 - Dossier chômage partiel Qu'en est-il de l'acceptation par l'administration de l'indemnisation à 75 % ? Quelles sont les conséquences pour les salariés et pour l'entreprise en cas de refus ? Dans le cas de refus, nous contestons le bien fondé du chômage partiel et, en particulier pour les cadres et forfaits jours qui se voient pénaliser au niveau de leur retraite.

Réponse Direction :

La société attend la validation du dossier de chômage partiel qui devrait être validé pour 2009.

2 – Communication : Nous nous permettons de renouveler notre demande formulée à maintes reprises en DP et également en CE. Notre société connaît une période difficile depuis maintenant pratiquement une année. Nous avons fait remarquer à la Direction qu'il était important de communiquer sur la situation avec des informations qui permettent de remotiver le personnel. Le compte-rendu de réunion de C.E. (diffusé un mois après la réunion) ne doit pas être considéré comme l'unique solution.

Réponse Direction :

Nous sommes conscients du besoin mais manquons cruellement de temps et de moyens mais nous essayerons au minimum de lancer rapidement une réunion d'encadrement.

3 – Médailles du travail : en 2001 cette prime a été revue à la baisse en passant à 8,40 € par année au lieu de 9,14 € Le personnel qui en bénéficie dans notre société justifie d'un grand nombre d'années d'ancienneté chez Metso, aussi il nous semble légitime de récompenser cette fidélité en revalorisant cette prime. Nous sollicitons une augmentation significative et proposons de porter le montant de cette prime à 20 € par année.

Réponse Direction :

Les médailles du travail ne figurent pas dans nos priorités dans le contexte actuel (voir point 1)

Questions CFDT:

4 – Chômage partiel le dossier 2009 est-il débloqué?_chômage en 2010? durée? Sera-t-il indemnisé à 75%?_Chômage des cadres en 2010 (c'est ce qui avait bloqué le dossier 2009) ?

Réponse Direction :

Voir point 1

Par ailleurs, La DDTE doit nous donner une réponse très prochainement sur le sujet en ce qui concerne 2010

5 – Message concernant le potentiel d'économies sur la téléphonie Dans la mesure où l'on fait moins de déplacements, pas de foire, pas de marketing, pas de plaquettes, il est normal de communiquer plus par téléphone. Les différents postes (dépenses) sont liés. Quelle étude a été faite (pour pouvoir rendre 2008 et 2009 "comparables")? Nous n'avons aucun détail des différentes dépenses pour donner du sens au message reçu.

Réponse Direction :

Désormais, notre téléphonie est regroupée avec Paper et Automation France donc progressivement les lignes sont transférées vers ce nouveau contrat groupé. On a constaté une petite baisse de consommation de l'ordre de 5 à 7 % qui correspond à une baisse des effectifs et de l'activité (à périmètre comparable) d'autant que certains salariés privilégient de plus en plus Interwise et Sametime pour éviter les déplacements.

Ces premiers chiffres sont encourageants bien que peu significatifs encore.

6 – Economies (suite) Toujours dans le cadre des économies et le remplacement d'ONET par OMT: les bureaux sont dans un état lamentable, les toilettes (surtout chez les femmes) sont très sales.

Réponse Direction :

C'est une idée fautive : le nouveau contrat avec TMO est plus coûteux qu'avec ONET mais malheureusement les salariés les plus expérimentés sont restés chez ONET et n'ont pas souhaité suivre TMO lors du transfert de contrat. Nous faisons remonter régulièrement les dysfonctionnements pour obtenir des actions correctives de la part de TMO.

7 – Régime « frais de santé » Où en est le dossier « frais de santé » pour les non-cadres ? Et la volonté du groupe de mutualiser frais de santé et prévoyance ?

Réponse Direction :

Suite à une position de la CGT, les salariés non cadres ne bénéficient pas d'une mutuelle, ce qui est regrettable.

L'objectif du groupe dans une optique purement financière est de regrouper tous les contrats chez le courtier AON afin de « puller » les bénéfices/pertes des contrats sociaux, ce à quoi nous essayons d'y mettre des conditions afin de protéger nos contrats existants.

8 – Chauffage dans les ateliers : Le chauffage semble être coupé le vendredi à midi: il fait froid le vendredi après-midi et glacial le lundi matin.

Réponse Direction :

Le chauffage est géré en fonction des températures extérieures et non selon un planning préétabli : les responsables font au mieux.

Par contre, il y a eu un problème à Logidis : les chauffages sont tombés en panne (6 sur les 8 radiants existants), le problème est pris en compte et les dépanneurs chauffagistes ont été sollicités, malheureusement, avec les températures basses actuelles, les chauffagistes sont très demandés et il y a un délai incompressible.

9 – Informations sur les feuilles de paye : Toujours pas d'explication sur les feuilles de paye.

Réponse Direction :

Lorsque la feuille de paye comportera un changement qui affectera le salaire net des salariés, nous ferons une information dans la mesure de notre disponibilité (la fin d'année est une période difficile pour le service paye et a fortiori avec un jour de chômage partiel par semaine)

10 – Customer Service : Quand arriveront les nouvelles embauches du Customer Service (SBL) ?

Réponse Direction :

Les 2 commerciaux doivent arriver le 11 janvier 2010.

11 – Commerciaux Export : Les commerciaux export ont un niveau de salaires sensiblement inférieur à celui des commerciaux France. Ils visitent notamment des pays à risque, mais ne touchent aucune prime à cet effet, alors que les techniciens l'ont bien. Sans parler de l'atmosphère générale dans laquelle ils travaillent. Au travers de cet exemple, nous voulons mettre en avant les incohérences et insuffisances en matière salariale, qui pourraient donner lieu à une fuite des compétences dès la fin de la crise.

Réponse Direction :

Il n'existe pas de prime de risque mais une majoration de salaire permettant de prendre en compte les missions des techniciens dans des pays éloignés ou dans lesquels le confort est sommaire. Les commerciaux dont il est question sont entre 2 statuts et il va falloir positionner les personnes concernées mais aussi leur mission. Un entretien doit être organisé avec leur supérieur hiérarchique.

Questions CGT:

12 - **Prime d'assiduité** Depuis au moins 8 mois, nous vous demandons le paiement de la prime d'assiduité et son rappel. Vous vous obstinez à nous répondre par la négative. Courant octobre vous avez reçu un courrier de l'inspection du travail qui confirme notre juste demande. A la réunion des DP de novembre, vous nous avez répondu ; je vous cite : « *J'ai téléphoné à l'inspection du travail et elle m'a répondu qu'elle s'était trompée et elle s'excuse de son erreur* ».Après vérification de notre part auprès de l'inspection du travail, elle nous confirme que vous lui avez bien téléphoné et en aucun cas elle n'a tenu ces propos et en plus elle vous a confirmé ce qu'elle vous a écrit. Mme la DRH nous vous demandons une nouvelle fois le paiement intégrales de cette prime d'assiduité et son rappel, dans le cas contraire, nous

serons donc obligé de porter cette affaire devant les prud'hommes.

Réponse Direction :

La Direction maintient sa position car la CGT n'a pas bien lu la FP n°7.

13 - **Médaille du travail** Depuis plusieurs décennies, la direction s'est toujours occupée de faire les différentes démarches pour l'obtention de la médaille de ces salariés. Depuis cette année notre DRH a décidé de ne plus faire une partie de leur travail. Nous demandons à la DRH de continuer de faire ce qui ce faisait précédemment.

Réponse Direction :

La DRH manque de ressources et ne peut assurer ce type d'assistantat sauf pour les salariés n'étant pas en mesure de le faire eux mêmes. Cette tache ne fait pas partie des obligations légales du service RH, d'autant qu'il y a des risques d'erreurs (le salarié est le mieux placé pour indiquer les éléments qui concernent sa propre carrière).

Nous donnons la priorité à d'autres missions.

Prochaine réunion à 14 h 30 le 18 janvier 2010 en Rully.